

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2021

RATIFICATION DE DIVERSES ORDONNANCES POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE
COVID-19 - (N° 3236)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF1

présenté par
Mme Dominique David, rapporteure

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

I. – L'ordonnance n° 2020-739 du 17 juin 2020 précitée est ainsi modifiée :

1° À l'article 1, les mots : « il est procédé » sont remplacés par les mots : « un décret pris sur le rapport du ministre chargé de l'économie procède ».

2° L'article 2 est ainsi modifié :

a) Au troisième alinéa du *a* du 1°, les sigles : « (UE) » et : « (EEE) » sont supprimés ;

b) Au *b* du 2°, après le mot : « cinq » est ajouté le mot : « représentants » ;

c) Le 4° est ainsi modifié :

- Au *a*, après les mots : « premier alinéa » sont ajoutés les mots : « du I » ;

- Au second alinéa du *c*, les mots : « approbation par le » sont remplacés par les mots : « l'approbation du » ;

3° Au premier alinéa du II de l'article 3, les mots : « de loi du 23 mars 2020 » sont remplacés par les mots : « de la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificatives pour 2020 ».

4° Le I de l'article 4 est ainsi modifié :

a) Le deuxième alinéa est complété par les mots : « du présent I » ;

b) Au dernier alinéa, le mot : « article » est remplacé par la référence : « I » ;

5° Au second alinéa du II de l'article 5, après les mots : « à l'article 1^{er} », sont ajoutés les mots : « de la présente ordonnance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement apporte des précisions rédactionnelles à l'ordonnance n° 2020-739 du 17 juin 2020 portant réorganisation de la Banque publique d'investissement. Il précise, en particulier, qu'un décret du ministre chargé de l'économie procède à la fusion prévue entre Bpifrance Financement et la société anonyme Bpifrance.